

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

# MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

### OBJET

**Attribution d'une récompense  
exceptionnelle pour remerciement**

Date de la convocation : 21/09/22

Nombre de votes pour : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamilia, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

### Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à  
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles  
Secrétaire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les crédits inscrits à l'article 6718 du budget primitif de l'année 2022,

CONSIDERANT le stage non rémunéré accompli par M. Bryan HECQUET, la collectivité souhaite le remercier en lui attribuant une récompense afin de valoriser le travail effectué avec sérieux et implication.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer à M. Bryan HECQUET, une récompense pour remerciement d'un montant de 150 €.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6718 du budget primitif 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20220928-28SEP22\_10-DE

Le Maire,  
Denis FLOUR

